

# Promouvoir la santé des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap présentent une vulnérabilité particulière. Leurs problèmes de santé, qu'ils soient ou non liés au handicap, se traduisent par un cumul de pathologies et de fragilités. De plus, un manque d'accès à la prévention, aux soins et plus largement à la vie sociale, se surajoutent à ces difficultés au point de conduire parfois à des surhandicaps. On s'attend donc à ce que les politiques sanitaires et sociales portent une attention particulière à la santé de ces publics.

Jusqu'à présent, l'accès aux soins et la prise en charge médicale des personnes en situation de handicap ont, à juste titre, focalisé l'attention au détriment d'une vision plus large et globale, qui s'inscrirait davantage dans une optique de promotion de la santé.

## Promotion de la santé et participation

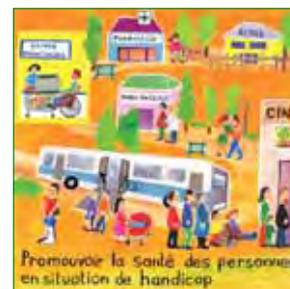
Rappelons ce que nous en disait la charte d'Ottawa énoncée par l'Organisation mondiale de la santé dès 1986 : « *La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci.* » Ainsi, d'après l'OMS, la santé se définit comme un état de bien-être physique et mental et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité ; elle n'est pas considérée comme le but de la vie, mais comme une ressource de la vie quotidienne.

Pour l'améliorer, on peut agir sur l'environnement des personnes : l'entourage, le cadre de vie, de travail ou encore le système de santé et les différentes politiques publiques. L'éducation pour la santé et l'amélioration des aptitudes permettent de donner à chacun les moyens de faire des choix favorables à sa santé.

La promotion de la santé procède de la participation effective et concrète des individus aux actions qui les concernent. L'idée est aussi de leur donner les moyens d'agir sur les obstacles et les leviers influençant leur santé. Or, bien souvent, la promotion de la santé ne fait pas partie du cadre de référence et d'action dans le champ du handicap ; dans la pratique, les initiatives sont nombreuses, mais pas toujours identifiées en tant que telles et restent, de ce fait, isolées et peu valorisées.

S'appuyant sur la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) a intégré la question du handicap dans ses missions. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a permis cette dynamique, grâce à un partenariat de 2008 à 2011 et des financements associés. L'Inpes a ainsi, par exemple, adapté des outils en direction de personnes touchées par un handicap sensoriel et mis en œuvre des études exploratoires sur le rapport à la santé des personnes handicapées. Ces travaux seront partagés et diffusés à l'occasion des Journées de la

Dossier coordonné par **Cécile Allaire**, chargée de l'accessibilité pour les publics en situation de handicap, Direction de l'information et de la communication, **Audrey Sitbon**, chargée d'études et de recherches, Direction des affaires scientifiques, Inpes, **Alain Douiller**, directeur du Codes de Vaucluse, Avignon, **Christel Fouache**, directrice, Ireps Pays de la Loire, pôle Mayenne, Laval, et avec la collaboration de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).



Illustrations : **Caroline Nocart**

prévention 2011 (Ndlr : les 19 et 20 mai à Paris) et par différentes publications de résultats d'études.

## Interroger le rapport à la santé

Ce dossier s'adresse à la fois aux acteurs des champs du handicap et à ceux de la santé. Il n'a pas la prétention de traiter l'ensemble de la question du handicap sous l'angle de la promotion de la santé. Il interroge le rapport à la santé des personnes en situation de handicap et met en lumière des actions menées auprès des publics présentant différents types de handicaps (moteur, mental, auditif, visuel, psychique).

Les expériences présentées cherchent à illustrer la diversité et la complexité des situations rencontrées. Elles mettent notamment en exergue l'absence trop fréquente de réponse à des besoins fondamentaux, la nécessité de former les professionnels, d'adapter et de développer des actions de promotion de la santé accessibles. Autant d'actions qui constituent des leviers pour accéder à la santé, dans un souci de réduction des inégalités sociales.

**Cécile Allaire et Audrey Sitbon.**